



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 novembre à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpeles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient Présents :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël

Suppléant(s) en situation délibérante :

Madame MORIETTE Elisabeth, Monsieur FIEVET Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur VILLAIN Robert, Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame LOREGGIA Laurette,

Excusés :

Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame MOULET Valérie, Madame VO VAN Danièle, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur MAURY Yannick

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame PASSERON Agnès, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CARRASCO Gérard

Pouvoirs :

Monsieur BEAUDET Bernard a donné pouvoir à Monsieur CHAPELOT Jean-Luc, Madame VO VAN Danièle a donné pouvoir à Madame LETERRIER Carine, Madame MOULET Valérie a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame ROUVEAU Laurence a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude

Nombre de délégués en exercice : 58
Présents : 44 Votants : 52 Pouvoirs : 8 Absents : 6 Excusés : 8
Date de convocation : 12 novembre 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

A – DELIBERATION

A – 1) Création d'un groupement de commande de Prestation modulable d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies

Un certain nombre d'habitants du territoire se découvrent inéligibles au raccordement de leur habitation au réseau de télécommunication de Très Haut Débit et ce en raison d'anomalies ou de non référencement au fichier national des adresses géré par La



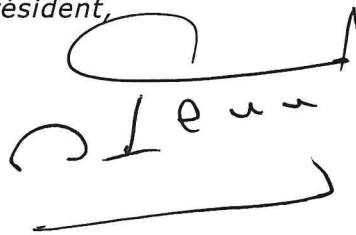
Poste. Face à cette problématique, le Groupe La Poste propose une Prestation modulable d'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies et visant à obtenir des préconisations pour leur éligibilité. La prestation peut aller jusqu'à la fourniture de plaques de rues et de numéros de maisons.

Compte tenu que le problème se pose dans la plupart des Communes membres de la Communauté de communes Bassée Montois et qu'en mutualisant la commande il est possible de minimiser le prix, le Conseil communautaire, à la majorité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'audit sur le référencement des adresses postales.

Il est précisé que les Communes gardent l'entière liberté pour adhérer ou non à ce groupement de commande. Il leur appartient alors de délibérer dans ce sens.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L. L.', with a large flourish above the first letter and a horizontal line below the last two letters.